

«Ce sera difficile. Le contexte budgétaire est défavorable et le climat social est détestable.»

Pascal CHARDOME, CGSP

3 Les syndicats de l'enseignement ont déposé au gouvernement un cahier de revendications, avec trois priorités.

Enseignement : les négociations sectorielles ont débuté

Négociations dans l'enseignement : le ton est donné

Les négociations sectorielles pour l'enseignement ont

débuté hier. Le gouvernement a prévenu : il n'y a pas d'argent. Les syndicats appellent à la créativité.

● **Caroline FIXELLES**

Hier, gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, organisations syndicales et fédérations des pouvoirs organisateurs (PO) se sont mis une première fois autour dans la table dans le cadre des négociations sectorielles 2015-2016 pour l'enseignement. Elles ont lieu tous les deux ans et permettent aux organisations de débattre des conditions de travail.

Si cette première réunion était destinée à recevoir les cahiers de revendications et délimiter une méthodologie et un calendrier de travail, le gouvernement a immédiatement donné le ton. « Il n'y a pas de sous, nous a-t-on dit », raconte Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseignement.

Conscients des marges budgétaires restreintes du gouvernement de la FWB – qui doit réaliser 150 millions d'économie en 2015 – les syndicats ont axé leurs revendications sur trois priorités. Ils les ont exposées en front commun mercredi devant les ministres

Joëlle Milquet (Education), Jean-Claude Marcourt (Enseignement supérieur), Isabelle Simonis (Enseignement de promotion sociale) et André Flahaut (Budget).

1. Atténuer les mesures fédérales

Pour les syndicats, les mesures du gouvernement fédéral sur le saut d'index et le recul de l'âge de la pension ont choqué les enseignants. En témoignent d'ailleurs les différents arrêts de travail dans les écoles ces derniers mois. « La carrière des enseignants va considérablement s'allonger », note Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement. De plus, le gouvernement veut supprimer les interruptions de carrière pour raisons personnelles. Or, cela touche 3 000 enseignants et 3 000 remplaçants... » Si la FWB n'est pas responsable de ces mesures, les syndicats espèrent pouvoir les atténuer.

« Avec le saut d'index, la FWB récupère une masse salariale dont les enseignants pourraient tout de même bénéficier, sous d'autres formes : un congé contre l'abandon des interruptions de carrière par exem-

ple », avance Masanka Tshimanga présidente du SLFP-Enseignement.

2. Accélérer sur les points convergents

Les organisations syndicales ont constaté des convergences entre la Déclaration de politique communautaire (catalogue des engagements du gouvernement) et leur propre cahier de revendications. « L'accueil des jeunes enseignants est une priorité commune », souligne Pascal Chardome. Un enseignant sur trois quitte le métier avant cinq ans d'exercice. Beaucoup se disent livrés à eux-mêmes. Par ailleurs, d'autres ont dû mal à finir leur carrière. Pourquoi ne pas libérer à ces derniers quelques heures afin qu'ils deviennent tuteurs des plus jeunes ? » Et Eugène Ernst d'ajouter : « Ce sont ces propositions concordantes qui doivent être examinées en priorité. Car là où l'on est d'accord, on avance plus vite. »

3. La carrière des enseignants

Les syndicats veulent enfin mettre l'accent sur la nécessité d'un plan de carrière – de la formation à la pension – afin de faire face à la pénurie d'ensei-

gnants.

Malgré les difficultés budgétaires du gouvernement, les avancées sont possibles, d'après les syndicats. « Certaines dispositions ne coûtent rien », soutient Masanka Tshimanga, qui songe notamment aux délais de remboursement des frais de déplacement (voir cadre). Mais nous ne sommes pas

prêts, pour autant, à balayer toutes les mesures coûteuses. » La CSC considère également que l'on peut prendre des décisions et les envisager pour l'avenir. Les syndicats exhortent surtout le gouvernement à faire preuve de créativité. « Ce sera difficile », prévient Pascal Chardome. Nous avons rappelé aux ministres que le climat social était détestable. Ces négociations ne démarrent pas sous la menace mais nous serons attentifs. On peut négocier sur de petites marges budgétaires, mais si dans deux mois on apprend que nous devons faire des économies supplémentaires, les termes de la négociation changeront. » Les travaux débutent la semaine prochaine, pour trois mois. ■

Les frais de déplacement plombent les écoles

● **Alain WOLWERTZ**

Sur la table des négociations figure en bonne place la problématique du remboursement des frais de déplacement pour les enseignants qui utilisent les transports en commun. Ces frais sont intégralement pris en charge par le pouvoir organisateur (PO) de l'école, qui récupère ensuite annuellement auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles les montants remboursés à ses enseignants.

Ça, c'est pour la théorie. Car dans les faits, la Fédération est plutôt mauvaise payeuse.

Le SeGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique qui représente les PO des écoles libres) a sorti sa calculette : en moyenne, le remboursement des PO se fait avec 9 à 10 mois de retard. Soit une année scolaire entière !

L'affaire n'est pas anecdotique car les montants dus ne le sont pas non plus : en moyenne les

écoles fondamentales comptent 19 000 € de remboursement en retard et celles du secondaire 32 000 €.

« *Le problème, c'est que ces retards de remboursement augmentent d'année en année*, indique Étienne Michel, le directeur général du SeGEC. *Avec des situations très disparates selon les écoles.* »

Les écoles situées en zone urbaine, où les enseignants utilisent plus les transports en commun, sont en effet les plus impactées. Les montants dus pouvant, dans certains cas, atteindre 100 000 euros !

Ce problème risque de plonger des écoles dans des situations financières difficiles, dénonce le SeGEC, puisque certaines créances peuvent représenter jusqu'à 15 % de leur budget total.

A politique constante, les choses ne risquent pourtant pas de s'arranger : pour payer ces frais de déplacement, la Fédération prévoit annuellement à son budget 6,2 millions. Les montants à rembourser, eux, attei-

gnent chaque année... 7,6 millions.

Ne plus rembourser les frais de déplacement ?

Avec un trou annuel de 1,4 million, « *le problème est donc structurel* », constate Étienne Michel.

Sur la table des négociations le patron du SeGEC (rejoins par les Communes et les Provinces impactées de la même manière) a donc déposé deux revendications à ce sujet : le remboursement intégral des arriérés et une réévaluation du système.

Au vu des finances exsangues de la Fédération (et la ministre Milquet a déjà dit qu'il n'y avait pas de marge à dégager), on voit mal une réévaluation qui serait autre chose qu'une réduction ou une annulation pure et simple du remboursement des frais de déplacement aux enseignants...

« *On ne se positionne pas sur cela*, dit Étienne Michel. *On dit seulement qu'il n'est plus possible que les PO soient la variable d'ajustement des manquements budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.* » ■

PO : «Un accord est possible»

Le SeGEC a, comme les autres PO, déposé ses revendications. Parmi celles-ci, l'entrée en vigueur du conseiller en prévention. « *La sécurité dans les écoles est*

primordiale », insiste Étienne Michel, directeur général. Autre point : la prise en compte, dans les débats sur le recul de la pension, de la situation des directeurs. « *Eux n'ont pas droit, comme les enseignants, à des fins de carrière à temps partiel* », précise Étienne Michel. Le SeGEC veut aussi, dans un esprit de

mobilité des enseignants, porter à 15 ans la valorisation de l'expérience acquise dans d'autres secteurs. « *Le contexte budgétaire n'est pas favorable mais un accord est possible. Il faut se focaliser sur ce qui ne coûte rien et ensuite avoir une réflexion budgétaire pluriannuelle.* »

Ca.F.